

DÉPARTEMENT	A.H.P.
ARRONDISSEMENT	DIGNE
CANTON	DIGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 MARS 1972 19

Nombre

de Conseillers en exercice	8
de Présents	6
de Votants	6

L'an mil neuf cent **soixante douze**, le **Vingt six Mars**
le Conseil Municipal de la commune d e MELAN
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de M. **Madame ARNAUD Jacqueline**
Étaient présents : MM.

M^{rs} ALAIN FERAUD - VINDERINHO Joseph; PELESTOR Marcel.
M^{ms} GODDEFROY Hette - VINDERINHO Yolande. PELESTOR Josephine

Absents : MM.

M^{rs} GODDEFROY Arthur. FERAUD Bernard.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; M. **Alain FERAUD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Projet d'adduction d'eau

Faisant suite aux délibérations des 7/II/1971 et 12/12/71, par lesquelles le Conseil Municipal sollicitait d'une part, la concours du Génie Rural pour l'établissement d'un projet d'adduction d'eau, d'autre part, décidait l'abrogation du règlement d'arrosage de la fontaine et supprimait des autorisations particulières de branchement,

Madame le Maire informe:

- qu'un prélèvement effectué à la fontaine en date du 2 Mars 1972 en vue d'un examen physique, chimique et bactériologique, par le Laboratoire de Santé Publique, 66 Rue St Sébastien MARSEILLE 6^e, a donné des résultats satisfaisants,
- qu'une enquête hydrogéologique a été effectuée sur les lieux le 3 Mars 1972 par le Service Géologique National.

Madame le Maire invite ensuite l'Assemblée à se prononcer sur un projet d'adduction d'eau s'élevant à la somme de **CENT QUATRE-VINGT MILLE Frs (180000)** dressé par le Génie Rural:

Ce projet concerne la Commune de MELAN et prévoit une canalisation pour alimenter la Commune du CASTELLARD.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant que les 2 communes sont appelées à fusionner

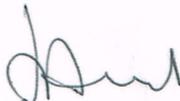
- accepte à l'unanimité le projet précité,
- en demande l'inscription à un programme subventionné.

FAIT ET DELIBERE A MELAN, le 26 MARS 1972

Ont signé au Registre des délibérations tous les Membres présents.

Certifié conforme au registre des délibérations.

NOTA. — Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **23 Mars 1972** que la convocation du Conseil avait été faite le **23 Mars 1972**
Le Maire,



LE MAIRE:



m^{me} goddefroy Lucette
conseillers présents : Vnderlinho Joseph. Vnderlinho Yolande.
Pelstor Marcel. Pelstor Josephine. Ferand Alain
Le Maire de Jeanne : Ferand Alain

Faisant suite aux délibérations des 7/II/1971 et 12/II/1971,
par lesquelles le Conseil Municipal sollicitait d'une part,
le concours du Génie Rural pour l'établissement d'un projet
d'adduction d'eau,
d'autre part, décidait l'abrogation du règlement d'arrosage
de la fontaine et supprimait des autorisations particulières de
branchement,

Madame le Maire informe:

- qu'un prélèvement effectué à la fontaine en date du 2/2/1972
en vue d'un examen physique, chimique et bactériologique
par le laboratoire de Santé Publique, 66 R. St Sébastien MARSEILLE 6^e
a donné des résultats satisfaisants,
- qu'une enquête hydrogéologique a été effectuée sur les lieux
le 3 Mars 1972 par le Service Géologique National.

Madame le Maire invite ensuite l'Assemblée à se prononcer
sur un projet d'adduction d'eau s'élevant à la somme de frs
(180000) dressé par le Génie Rural

Ce ~~projet~~ projet concerne la Commune de MELAN et prévoit
une canalisation pour alimenter la Commune du CASTELLARD.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal
considérant que les deux concours sont appelés
à fusionner,

- accepte à l'unanimité le projet précité
- en demande d'inscription à un programme
subventionné.

Fait et délibéré à Melan le 26.3.72

Ont signé en registre tous les membres présents
certifié conforme au registre des délibérations